

**Numéro 29 - décembre 2014**  
**Ethnologie et mathématiques**

**Le paradoxe de la gestion harmonique :  
construction d'un patrimoine écologique et  
dispositifs de contrôle de l'espace au sein d'un  
parc urbain**

Marine Legrand

**Résumé**

L'utopie d'une « réconciliation entre l'homme et la nature » prend un nouveau souffle avec le mouvement de l'écologie urbaine, qu'embrassent un nombre croissant de collectivités. L'intégration de la conservation de la biodiversité dans les préoccupations des gestionnaires des espaces verts urbains conduit à des modifications dans les manières de concevoir le partage de l'espace entre citadins, faune et flore sauvages. A partir d'une étude ethnographique en Seine-Saint-Denis, dans un parc paysager situé en milieu urbain dense et abritant des espèces rares et protégées d'oiseaux, nous avons étudié la manière dont la construction d'un patrimoine écologique et son incorporation dans le projet paysager s'accompagnent d'une nouvelle mise en ordre des lieux, largement guidée par des savoirs experts en écologie. Le maintien de ce patrimoine passe par une mise en invisibilité de certains lieux du parc qui oriente localement les usages.

**Abstract**

The paradoxes of harmonious management : mechanisms of spatial control and the construction of ecological heritage in an urban park (France). An increasing number of local political authorities have become involved in the "urban ecology" movement, giving new life to an old utopia : reconciling humans and nature in urban areas. Protecting biodiversity in urban parks implies changes in the way space is shared between city dwellers, and wild fauna and flora. To study this question, we conducted an ethnographic investigation in the Seine-Saint-Denis district (North East suburbs of the French capital), in an urban park that is home to rare species of birds. We found that the creation of ecological heritage and its incorporation with the landscape design led to a new spatial ordering, guided by ecological expert knowledge and aimed at making some areas of the park invisible, with a resulting influence on local practices.

URL:

<https://www.ethnographiques.org/Le-paradoxe-de-la-gestion-harmonique-construction-d-un-patrimoine-ecologique-et>

ISSN : 1961-9162

**Pour citer cet article :**

Marine Legrand, 2015. « Le paradoxe de la gestion harmonique : construction d'un patrimoine écologique et dispositifs de contrôle de l'espace au sein d'un parc urbain ». *ethnographiques.org*, Numéro 29 - décembre 2014

Ethnologie et mathématiques [en ligne].

(<https://www.ethnographiques.org/Le-paradoxe-de-la-gestion-harmonique-construction-d-un-patrimoine-ecologique-et> - consulté le 30.05.2020)

*ethnographiques.org* est une revue publiée uniquement en ligne. Les versions pdf ne sont pas toujours en mesure d'intégrer l'ensemble des documents multimédias associés aux articles. Elles ne sauraient donc se substituer aux articles en ligne qui, eux seuls, constituent les versions intégrales et authentiques des articles publiés par la revue.

# **Le paradoxe de la gestion harmonique : construction d'un patrimoine écologique et dispositifs de contrôle de l'espace au sein d'un parc urbain**

Marine Legrand

## **Sommaire**

- La « gestion différenciée des espaces verts » : vers de nouvelles formes de contrôle institutionnel de l'espace public ?
- Etudier la mise en ordre de l'espace autour de la biodiversité à l'échelle d'un parc urbain : une approche ethnographique
- Quand une collectivité locale réinvente sa légitimité en se mettant au chevet de la biodiversité : histoire raisonnée du Parc Georges Valbon
- Gestion harmonique et dispositifs de contrôle de l'espace au sein du parc
  - Un espace organisé par les savoirs experts en écologie
  - Une mise en invisibilité des espaces réservés à la biodiversité
- Conclusion
- Remerciements
- Notes
- Bibliographie

## La « gestion différenciée des espaces verts » : vers de nouvelles formes de contrôle institutionnel de l'espace public ?

En partant d'un cas d'étude en région parisienne, nous souhaitons interroger la manière dont l'émergence en France, au début des années 1990, de la gestion dite écologique des parcs et jardins publics, a renouvelé les formes de contrôle institutionnel qui s'exercent sur l'espace public. L'étude par les chercheurs en sciences sociales des reconfigurations des jeux de pouvoir liés à la conservation de la nature, va de pair avec un intérêt pour « la confrontation de différentes formes de légitimité qui s'expriment dans les manières d'habiter, d'exploiter ou d'utiliser l'espace » (Alphandéry, 2004 : 9). Le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, a conduit à une prise en compte politique de la conservation de la biodiversité à l'échelle globale. Et cette notion de biodiversité, au-delà de la réalité matérielle à laquelle elle renvoie, est tout autant un nouveau discours consensuel sur les relations entre nature et société qui rassemble autour de lui chercheurs et acteurs institutionnels (Micoud, 2005). Dans ce cadre, l'attention se focalise d'une part sur le vivant comme système dynamique, qui fournit des services écosystémiques aux sociétés humaines (MEA, 2005) ; et d'autre part, également sur la diversité biologique à l'origine des propriétés d'adaptations de ce système, qui, fragilisée par les activités humaines, demande à être sauvegardée avec l'aide des connaissances scientifiques (Barbault, 1992). La question de la biodiversité renvoie donc dès lors aussi à des dispositifs (Foucault, 1970 ; Agamben, 2007) [1] par lesquels s'exerce un pouvoir politique se donnant pour tâche d'assurer la conservation de la diversité des formes de vie sur terre. L'avènement de la notion de biodiversité entérine enfin « qu'il n'y a pas de frontière entre milieux naturels et espaces de mise en valeur » (Larrère et Larrère, 2009 : 281). Le passage de la protection d'une nature remarquable cantonnée à des espaces sanctuarisés, à un « pilotage de la biodiversité » concernant l'ensemble des territoires (Blandin, 2009) conduit à la production de politiques publiques à différentes échelles, allant de pair avec une transformation des systèmes de pouvoir qui s'exercent sur les territoires, que ce soit dans les aires protégées (Pinton, 2006 ; Lizet, 2009), ou plus largement autour de la conciliation entre activités agricoles et patrimoine naturel en milieu rural (Alphandéry, 2002 ; Fortier, 2009). Les territoires urbains sont également concernés par la généralisation de cette attention à la biodiversité. Le rôle des éléments naturels dans les politiques urbanistiques et sociales se renouvelle avec le passage de l'idéologie hygiéniste à celle du développement durable (Dubost et Lizet, 2003). Le thème récurrent de l'hygiénisme, à savoir la compensation des méfaits de la ville par les bienfaits de la nature, persiste mais change de visage (ibid.). Ainsi, si la place de la nature en ville a longtemps été considérée sous un angle essentiellement quantitatif, l'eau, l'air et la verdure agissant comme autant de *pharmakon* destinés à remédier aux maux urbains (Berque, 2010), ce n'est plus le cas aujourd'hui. Sous l'égide d'une attention nouvelle pour la « nature ordinaire » (Mougenot, 2003), c'est à présent la diversité biologique dans son ensemble qui se trouve embarquée dans l'entreprise paysagère et urbanistique.

L'approche qualitative consiste à diversifier les espèces présentes, à privilégier leur appartenance locale (espèces indigènes). Elle s'apparente ainsi aux pratiques de « restauration écologique » (Morisson, 2002) qui concernaient jusqu'alors plutôt les espaces protégés. De même, il s'agit ici de construire ou reconstruire localement des réseaux de relations de

coopération, compétition, prédation entre organismes. Cela donne lieu au développement d'une nouvelle forme d'ingénierie ou de génie appliqué au vivant. Celui-ci s'inscrit dans un nouvel horizon utopique, celui de l'« écologie urbaine » [2]. André Micoud le décrit comme un discours visant à inclure dans la ville ce qui lui est extérieur, à savoir la nature, en convoquant l'écologie (comme science des relations des êtres vivants avec leurs milieux) pour organiser la vie des urbains. Du point de vue politique, cette opération d'inclusion conduit la ville (et ses habitants) à devenir dépositaires du sort de quelque chose d'autre qu'eux (Micoud, 1996 et, 2000).

Cette tentative d'abord portée par les mouvements associatifs avant que la puissance publique s'en fasse le relai à partir des années 1990, prolonge des mouvements urbanistiques du début du 20<sup>ème</sup> siècle, comme celui des « cités jardins » [3]. Elle marque une nouvelle tentative de rompre avec l'ancienne opposition entre la ville — artificielle, ou morte — et ce qui lui est extérieur — la nature, ce qui est vivant (Micoud, 2000). Elle rend imaginable l'idée « que la vie des hommes en tant qu'animaux politiques pourrait avoir quelque chose en commun avec la nature (...) Contrairement à ce que l'ordre "moderne" a toujours dit, à savoir que c'est par son arrachement à la nature que l'homme est proprement humain - et donc que l'urbain est le représentant de l'humain par excellence - l'« écologie urbaine » vient prétendre que l'humain urbain est naturel » (Micoud, 2000 : 106-107). Cet espoir renouvelé de dépasser la rupture entre l'humain (l'urbain) [4] et la nature, rejoint la remise en question de l'universalité de la séparation ontologique entre nature et culture, et de son dépassement au sein même de la modernité occidentale (Descola, 2005). S'il n'est pas nouveau, cet espoir de réconciliation entre l'homme et la nature par l'aménagement des villes se dit aujourd'hui « sous une nouvelle forme, avec un nouveau mot, scientifique. Celui d'écologie » (Micoud, 2000 : 109). Ainsi avec la biodiversité, la nature se trouve investie d'une nouvelle manière par certaines pratiques paysagères, qui, si elles ne sont pas majoritaires, conduisent là où elles s'expriment à de nouveaux partages du territoire urbain, dessinés sous un prisme où l'écologie scientifique a un rôle à jouer.

Dans les années 1980 la « gestion différenciée des espaces verts » a d'abord rassemblé, en France, des collectivités aux motivations diverses, entre volonté de gérer des surfaces grandissantes d'espaces verts et le souci de ne pas faire grimper les coûts financiers. Elles prenaient la suite de villes pionnières comme Orléans et Rennes, inspirées par les pratiques développées dans les années 1970 en Allemagne, en Belgique et en Suisse (Frileux, 2007 : 310). A partir des années 1990, la notion de respect de l'environnement a pris une place plus importante, installant la gestion différenciée comme mot d'ordre pour une approche écologique du jardin public. Les années 2000 voient son intégration à la thématique plus large du développement durable (Aggeri, 2004).

En termes de pratiques de jardinage, cette approche peut se résumer en quelques gestes : économie d'eau, recyclage, abandon des produits chimiques, valorisation des formes de vie sauvage (Dubost, 2010 : 637). Cela concerne aussi l'organisation spatiale des lieux. Pour ce qui est des parcs et jardins publics, les paysagistes proposent des mises en scène, suivant la commande publique. Dans le sillage de pionniers tels que Gilles Clément, ils inventent chacun à leur manière, des lieux où le sauvage se

trouve réhabilité. Ces lieux - toujours artificiels - visant à faire se rencontrer citadins et nature sauvage au cœur des villes, sont soit des créations ex-nihilo (Dubost et Lizet, 2010), soit des friches « valorisées » (Lizet, 2010). Les équipes gestionnaires prennent le relai pour entretenir ces parcs et jardins publics d'un nouveau genre. Elles mobilisent des compétences issues de l'écologie scientifique, traduites en termes paysagers (Aggeri, 2004) [5]. Elles font face à la difficile conciliation entre la volonté de mettre en scène un ensemble vivant et mouvant, et l'idéal d'urbanité policée qui prévaut dans la gestion des espaces publics. On assiste alors à des redéfinitions de la place accordée à chacun dans l'organisation des lieux, des possibilités de circuler. D'une théorie paysagère de la libre circulation du « jardin en mouvement » (Clément, 1991), à sa mise en œuvre dans les jardins publics, s'opèrent parfois des glissements vers de nouvelles formes de compartimentations. Ainsi dans le « jardin naturel » créé à Paris [6], la mairie a installé des clôtures (absentes du projet initial) autour des espaces où prospèrent flores « spontanées » et « indigènes d'Ile de France » (Dubost, 2010 : 632).

En Seine-Saint-Denis, c'est sous le terme de « gestion harmonique » (Dubreuil, 2006) que le Conseil général a opéré son virage vers une approche écologique du paysage, à la fin des années 1980. Les parcs séquano-dyonisiens affichent aujourd'hui une double vocation : accueil du public et conservation de la biodiversité. L'expression « gestion harmonique », proposée par le paysagiste Gilbert Samel lors de l'aménagement du parc de la Courneuve, et reprise par la suite à son compte par le Conseil général, traduit l'idée que la conservation des écosystèmes ne doit pas se faire au détriment des possibilités de loisir des populations [7]. Concilier préservation des écosystèmes et fréquentation des lieux apparaît d'emblée comme un projet difficilement réalisable dans des régions aussi densément peuplées [8]. En l'occurrence, ce n'est pas seulement de la nature ordinaire dont il est question, mais d'espèces caractérisées par leur rareté, notamment des oiseaux qui affectionnent les zones marécageuses. C'est d'abord autour d'eux que s'organise, dans les parcs du 93, la mise en scène des retrouvailles entre l'homme et la nature. De quelle manière cette idée de donner une place à des espèces rares dans un parc public rencontre-t-elle les projets paysagers ? Comment se transforment les manières de contrôler les espaces, et comment se redéfinissent leurs statuts, entre logiques institutionnelles et usages locaux ? Nous verrons dans un premier temps que l'émergence de la « gestion harmonique » au parc de la Courneuve au tournant des années 1990 constitue l'aboutissement d'une démarche de construction d'un patrimoine écologique par la collectivité, qui permet une poursuite du projet paysager dans un contexte de conflit pour l'utilisation de l'espace. Dans un deuxième temps, nous verrons en quoi la mise en œuvre de ce modèle de gestion passe par le déploiement d'un dispositif de contrôle de l'espace qui s'appuie d'une part sur les savoirs experts en écologie, et d'autre part sur la mise en retrait de certains lieux du parc vis-à-vis des usagers.

### **Etudier la mise en ordre de l'espace autour de la biodiversité à l'échelle d'un parc urbain : une approche ethnographique**

Par le biais d'une approche ethnographique à l'échelle d'un grand parc urbain en région francilienne - le parc Georges Valbon - nous nous sommes intéressée à la mise en évidence des tensions entre acteurs

autour d'espaces qui changent de statuts, à mesure que l'attention des pouvoirs publics pour la biodiversité s'y installe. Les parcs de Seine-Saint-Denis sont des constructions relativement récentes. Accompagnant l'urbanisation rapide du département au cours de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, leur construction vise d'abord à offrir des espaces verts en quantité aux populations qui s'installent dans les grands ensembles à proximité. Ils se construisent à la place d'anciennes carrières, de friches industrielles et de terres maraîchères. La collectivité locale construit ainsi des équipements publics de loisir de plein air qu'elle met au service de sa population. Ce faisant elle poursuit en bordure de la capitale, l'entreprise haussmannienne de reprise en main par les pouvoirs publics d'espaces restés parfois longtemps sans projet. Ces espaces ont été entre temps le siège d'autres usages, en marge du projet urbain : terrains de motocross, de courses de voiture, mais aussi d'installation de grands bidonvilles. Sur les terrains les plus humides, les plus difficiles à bâtir, se retrouvent par ailleurs une faune et une flore qui ne subsistent que là, dans ces espaces épargnés par la densification de la banlieue Nord. C'est autour de la préservation de ces marais qu'évoluera la manière de concevoir des projets paysagers pour les parcs de Seine-Saint-Denis.

D'abord considérés comme des décors végétaux pour les loisirs au grand air, les parcs départementaux n'ont plus le même statut aujourd'hui. Ceux-ci affichent, suite à la mise en œuvre de la « gestion harmonique » au début des années 1990, une double vocation de lieu ouvert au public et de conservation de la biodiversité. Ainsi, accueillant autour de 2 millions de visiteurs par an sur 415 ha, le parc de la Courneuve est un lieu densément fréquenté par les citoyens pour leurs loisirs. Mais il est aussi publiquement désigné pour ses attraits faunistiques, classé "zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique" (ZNIEFF) et intégré, depuis 2006, à un site Natura 2000 (directive Oiseaux de l'Union européenne) qui regroupe plusieurs parcs du département, du fait de la présence d'espèces patrimoniales d'oiseaux de milieux humides comme le martin pêcheur, le blongios nain et le butor étoilé. Le Conseil général ([Parcinfo.seine-saint-denis.fr](http://Parcinfo.seine-saint-denis.fr)) [9] revendique aujourd'hui le fait d'abriter ce site Natura 2000 qu'il annonce comme « le seul en Europe à être intégralement situé en ville ! » [10].

C'est la Direction Nature Paysage Biodiversité (ancien service espace vert) du Conseil général, qui est responsable de l'ensemble des parcs gérés par le Département [11]. Notre enquête [12] nous a amenée à rencontrer les différents agents de la direction, ainsi que ses partenaires et prestataires impliqués dans l'aménagement et l'entretien du parc Georges Valbon. Nous nous sommes intéressée à deux échelons de l'administration départementale : (1) le Service du parc Georges Valbon - ancien parc de la Courneuve, qui opère au sein du parc lui-même et (2) « la Direction » (les cadres de la Direction Nature, Paysage, Biodiversité - DNPB) qui opère dans une annexe de la cité administrative de Bobigny. Si la direction conserve une petite régie, les travaux manuels (jardinage, BTP, réparations) sont largement externalisés. La gestion du parc Georges Valbon est assurée par une équipe d'une quarantaine de personnes, celle-ci comprend différents métiers (figure 1) : le chef de service, paysagiste épaulé par une adjointe et deux secrétaires-comptables. Les techniciens, chacun responsable d'un secteur du parc, orientent les interventions des entreprises, lors de visites de chantier régulières ; ces sous-traitants embauchent les jardiniers qui travaillent sur place de manière permanente ou saisonnière. Les gardes — qui forment la plus grande part de l'effectif — ouvrent et ferment les lieux, et assurent lors de rondes régulières la sécurité et l'accueil du public. Une brigade de la police montée, basée au centre équestre situé sur le parc, les appuie dans leur tâche. Trois animateurs accueillent scolaires, centres de loisirs et familles lors de diverses activités d'éducation à l'environnement. Une hôtesse, enfin (embauchée par un sous-traitant) assure des permanences à la Maison du Parc, pour informer les visiteurs et recevoir leurs doléances. D'autres acteurs interviennent de manière moins quotidienne : plusieurs associations naturalistes assurent des suivis de la faune et de la flore. Certains agents du parc intéressés par ces questions leur prêtent main forte. Un bureau d'étude accompagne actuellement la rédaction du plan de gestion du parc (qui fait suite à la désignation Natura 2000).

### **Quand une collectivité locale réinvente sa légitimité en se mettant au chevet de la biodiversité : histoire raisonnée du Parc Georges Valbon [13]**





93)



970

vice  
93)



elle

vice  
93)



des

c

L'émergence d'une approche écologique de l'aménagement des parcs et jardins publics recompose les projets paysagers. En Seine-Saint-Denis, à la création du Département (longtemps dirigé par le Parti Communiste Français), les espaces verts ont d'abord été construits pour offrir des espaces de détente aux habitants de cette banlieue ouvrière, où l'habitat pavillonnaire ancien voisine avec les grands ensembles tout juste sortis de terre. A partir des années 1990, au moment où les préoccupations environnementales se font une place croissante sur la scène publique, la collectivité reprend à son compte les motivations d'associations naturalistes locales, préoccupées par la disparition de la faune et de la flore sauvages du département. Le Conseil général fait alors de ces revendications un levier pour poursuivre ses projets paysagers, et une nouvelle source de légitimité politique pour reprendre en main des espaces momentanément délaissés. Les paysagistes seront par la suite invités à inscrire leurs propositions dans un milieu qui préexiste au projet, avec son relief, sa faune et sa flore spécifiques.

Le chantier monumental du parc de la Courneuve, qui a débuté dans les années 1960, a duré plus de quarante ans. Les premiers achats de terrain, les premiers dessins datent des années 1920. Le territoire sur lequel le parc s'installa, en limite Sud du fertile « Pays de France » [14], était alors une plaine maraîchère sur le déclin ([photo 1](#)), bordée au Nord-Est par un marécage, que l'agrandissement de l'agglomération parisienne ne grignotait pas encore. La rivière qui traversait le lieu avait été canalisée et rendue souterraine car trop polluée par les activités industrielles du secteur [15]. Elle avait été transformée en collecteur d'eaux usées. C'est seulement dans les années 1960 que les premiers travaux, confiés par le département de la Seine [16] au paysagiste M. Audias créent sur la plaine maraîchère un bois, traversé d'allées carrossables et de pelouses, à la manière haussmannienne. De nombreux arbres sont plantés, dont des essences comme les pins et les peupliers à croissance rapide et aux vertus purificatrices, selon une logique hygiéniste. Ces choix sont aussi esthétiques : les peupliers plantés en bordures dessinant par l'alignement de leurs silhouettes allongées la structure des massifs boisés ([photo 2a](#)). Après la création du département 93, les travaux sont relancés en 1972. Le jeune Service Espace Vert du nouveau département confie à Messieurs Gilbert Samel et Allain Provost le chantier d'agrandissement, qui doit faire passer le parc de 136 à 415 ha ([photo 2b](#)). Dans un premier temps, seule une partie de ce projet est réalisée, un ensemble de terrains situé au Nord de la voie ferrée reste en attente d'aménagement ([figure 3](#)) [17]. Il a fallu auparavant exproprier les derniers maraîchers encore en activité. Certains exploitants sont restés le plus longtemps possible, l'un d'eux en effet cultivait encore sa parcelle nichée entre les amas de remblais, bien après le démarrage du chantier. Il a fallu également « résorber » (c'est le terme que l'administration employait alors) le bidonville de la Campa, l'un des plus grands d'Ile de France, installé pendant dix ans sur le terrain en attente [18].

Ce second chapitre de l'histoire du parc est décrit dans un rapport de synthèse historique produit par le Service Espace Vert comme « *un parc sculpté dans la masse* » (Duval, *sd*). C'est un édifice de terre, de plantes

et d'eau qui s'appuie sur une épaisse couche de remblais stériles [19]. Les chiffres reviennent comme des refrains dans les discours de ceux qui connaissent l'histoire du parc, qu'ils soient employés du Conseil général ou visiteurs réguliers : 13 millions de m<sup>3</sup> de terre, soit plusieurs camions par jour pendant quinze ans. Pour une ancienne chef de service aujourd'hui retraitée : « *c'est un lieu artificiel, un grand bouleversement, y compris du réseau hydrologique* » (Marie S., mars 2013, entretien dans un café parisien), artificiel, au sens où il est entièrement dessiné, inventé, produit *ex-nihilo*. Le paysagiste Allain Provost s'en réclame dans un ouvrage rétrospectif :

« Pour inventer un tel parc, le paysagiste ne peut s'appuyer sur le site existant, qui va être bouleversé par les apports de remblais. Il doit donc tout imaginer, fabriquer, en composant et en hiérarchisant les fondamentaux de tout jardin : les terres, les eaux, les arbres. Se succéderont alors : les pleins et les vides, les hauts et les bas » (Provost, 2005 : 4).

Sur d'anciens terrains maraîchers, drainés et remblayés, le projet prévoit ainsi l'installation de cinq plans d'eau artificiels, alimentés par la nappe phréatique souterraine. Le paysagiste Gilbert Samel explique lors d'une visite guidée du parc qu'il fait chaque année aux étudiants de l'école du Paysage de Versailles, le passage délicat de la maquette (un ensemble de collines sculptées dans l'argile avec le bout des doigts), à la réalisation finale, où ce sont les engins de chantiers qui ont fait le travail. Sculpter la terre et l'eau, peindre avec des arbres : le parc est alors conçu d'abord comme une œuvre d'art. Le dessin du parc s'organise entre les deux paysagistes qui ont des démarches différentes. Les tracés d'Allain Provost sont très rectilignes, et ses choix de plantations plutôt uniformes (bambous, pins). Il s'attache particulièrement au dessin d'ensemble, aux lignes qui structurent le paysage. Il revendique une approche cartésienne du jardin, se dit « *fasciné par les épures mathématiques de Lenôtre : ses grands axes, accroches et agrafes vers l'horizon.* » (Provost 2004 :15). Le travail de Gilbert Samel, tout en courbes, vise à produire selon ses dires (visite du Parc, mai 2013) des « *précipités de paysages* », qu'il agence en utilisant une « *palette végétale* », en nuances de vert (paysage alpin peuplé de genévriers, ruisseaux irréguliers évoquant les Vosges, etc.). Samel revendique une inspiration puisée dans l'art du jardin chinois, dont le style, et la cosmologie à laquelle celui-ci renvoie, l'imprègne : il se plaît ainsi à imaginer que le parc est « *le jardin d'un empereur où habiteraient des bêtes féroces* ». On ne renverra pas dos à dos les travaux de ces deux paysagistes comme du côté de l'artifice pour l'un, de la nature pour l'autre. En effet comme le souligne Augustin Berque (2010 : 594), il y a plusieurs manières de faire référence à la nature dans l'art des jardins : « S'il s'agit de sa forme sensible, alors s'imposent des formes paysagères, de type *shanshui* [20]. S'il s'agit de ses lois profondes, cosmiques, alors une forme ordonnée sera plus naturelle » (Berque, 2010 : 594). Chacun interprète et agence à sa manière les éléments pour donner corps à un paysage entièrement inventé.



parc

ice  
PB,

que  
980  
IPB,

Les brochures de présentation du parc éditées dans les années 1980 ([photo 3](#)) montrent au visiteur les lieux emblématiques de cette réalisation, qui forment des repères pour la déambulation : ce sont des mises en scènes horticoles (la « *Roseaie* », la « *Vallée des fleurs* », le « *Jardin des Dahlias* »), et un point de vue, le « *Belvédère* », point culminant du parc, où le regard, orienté par la végétation qui forme un cadre, permet d'admirer le dessin des plans d'eau qui forment une vallée fictive orientée vers la Seine. La partie sud du parc est par ailleurs largement équipée : un théâtre de plein air (le « *Théâtre de verdure* »), des jeux d'enfants, un manège, un loueur de vélos, un loueur de barques, plusieurs buvettes, un restaurant, un grand boulodrome et même une piste de saut à ski. Plusieurs parkings permettent d'y accéder. L'un des plans d'eau, investi par les amateurs de bateaux miniaturisés, est baptisé par l'usage le « *Lac modélisme* » (en référence aux modèles réduits de bateau que les amateurs fabriquent et font ensuite naviguer). L'aménagement de la partie sud du parc de la Courneuve propose donc au citadin un décor considéré comme propice à l'évasion par les sens. Le lieu qui explicite le plus clairement ces visées est le « *jardin des sens* » situé près de la Maison du parc, où voisinent plantes odorantes et sculptures sonores. Ce décor abrite un ensemble d'équipements qui forment autant de lieux de socialisation et de loisirs collectifs.

La partie nord du parc est, quant à elle, en partie remblayée, mais pas encore aménagée. S'y trouvent en particulier deux étangs, formés par des remontées de la nappe phréatique, situés entre les anciens lieux dits des « *Fonds de Dugny* » et des « *Prés de la Molette [21]* », un des seuls lieux du département où on peut encore aller pêcher dans les années 1980. L'un d'eux forme un vallon, fermé d'un côté par la limite des remblais. C'est autour du destin de ce vallon que se joue le renversement de perspective sur l'aménagement du parc, au cours des années 1980. Dans un contexte de publicisation des enjeux environnementaux, le chantier du parc se trouve bloqué, du fait d'un conflit autour de l'aménagement de l'autoroute A16. L'Etat souhaite construire une bretelle de raccordement qui doit traverser la partie nord des terrains que le Département prévoit d'allouer au parc, et en particulier le vallon précédemment évoqué. L'argument environnemental est mobilisé par le Département (aidé par des associations locales) pour résister au projet porté par l'Etat, à deux titres : non seulement la pollution sonore et atmosphérique générée par une telle infrastructure, mais également, la dégradation de milieux abritant une certaine diversité biologique. Quelques années avant l'abandon définitif du projet, une note interne du Service Espace Vert de 1994 condamne le tracé de l'autoroute en ces

termes :

*« Ce projet conduit à la suppression du vallon, qui constitue un lieu de haute valeur écologique, où le public sensibilisé aux problèmes de nature peut observer une flore aquatique et palustre d'une variété exceptionnelle ainsi qu'une faune très diversifiée et originale : batraciens (tritons ponctués notamment) et oiseaux (faucon, martin pêcheur) »* (Archives du service du parc Georges Valbon)

La diversité floristique et faunistique du vallon, l'un des seuls espaces non encore remblayés par le Département, est donc convoquée au chevet du projet paysager, menacée par l'infrastructure de transport. Au-delà des appuis politiques dont dispose le Département (un ministre parmi les maires des communes concernées) la mobilisation associative en faveur de la sauvegarde des étangs semble avoir joué un rôle important. Mais les mêmes associations qui ont soutenu le département dans sa lutte contre l'Etat se mobilisent ensuite contre le projet paysager lui-même, qu'elles accusent de détruire des populations animales :

*« La deuxième chose qui nous a aidés, c'est les associations de défense de l'environnement qui se sont battues aussi, avec le Conseil général bien sûr, mais qui ont eu un poids très important pour l'abandon de ce projet. Comme nous à l'époque on avait des idées un peu de combler ce trou qui était resté pour l'autoroute A16. Et ils ont hurlé en disant, crapaud calamite, déjà à cette époque-là ... ».*

(Marie S., ancienne chef de service, mars 2013, entretien dans un café parisien)

Une fois la bataille contre l'Etat gagnée, il devient alors impossible de faire abstraction de la faune et de la flore sauvages dans le cadre de cet aménagement d'un espace qui a été reformulé — à travers cette lutte — comme le siège d'un patrimoine à préserver. Il faut souligner que le milieu associatif a eu une influence décisive dans cette reformulation, révélant la présence d'espèces légalement protégées et s'en faisant le porte-parole. Le Département adapte ses pratiques d'aménagement à un *« public sensibilisé aux problèmes de nature »*. Ainsi l'histoire officielle du parc, telle qu'on peut la trouver écrite, par exemple, sur le site de présentation des parcs départementaux, présente en ces termes le tournant des années 1980-1990 (Parcs93.info, 2008 :7) : *« Le public veut être plus près de la nature. Aussi, l'espace sera traité de manière différente afin de permettre un meilleur équilibre biologique »*. Cette convocation du public n'exprime pas seulement un changement général des mentalités. Il reflète ici également l'influence locale de l'action menée par les associations de protection de l'environnement. On peut alors supposer que cette déclaration est en partie à visée performative, renforçant la présence d'une opinion en déclarant son existence.

S'ensuit un renversement du regard porté sur l'eau, le sol et la végétation par les gestionnaires. La création d'un décor avec des éléments entièrement importés laisse place à une reconnaissance de ce qui se trouve déjà là. Entretenu volontairement dans sa forme, cet ensemble au départ banal devient alors un patrimoine. D'abord canalisés, importés,

transformés, les éléments deviennent ensuite des ressources dont on « *tire parti* ». La jeune adjointe au chef de service du parc, depuis peu de temps dans l'équipe, en nous présentant officiellement les lieux au début de l'enquête, les divise en deux parties :

« La première partie, c'était sur des terrains humides, maraîchage et bidonville, elle a été asséchée, terrassée, on a posé des remblais du côté où devait passer une autoroute pour s'en protéger (...) la deuxième partie, plus récente, avec des vallonnements, on a tiré parti de la végétation existante, déjà installée, on a gardé les caractéristiques, par exemple une zone avec des blocs, ça forme des chaos, des zones humides : c'est un changement, une réflexion avait déjà eu lieu. Il y a des plans d'eaux naturels, par remontée de la nappe phréatique, ce sont des fonds de vallée » (Emeline P., mai 2012, entretien dans son bureau).

Le passage d'une gestion « *horticole* » à une gestion « *harmonique* » (selon ses termes), s'est opéré à la suite d'un conflit avec les associations. Si les milieux étaient d'abord menacés par le projet de l'autoroute, ils l'étaient tout autant par le projet paysager lui-même. L'adjointe explique que le changement est venu « *des alertes de la part des associations... il y a telle espèce qui niche ici... par rapport à nous qui avions plus un parcours école horticole* » (Emeline P. même entretien). En effet le projet initial prévoyait de remblayer le vallon pour y dessiner de nouveaux jardins. Le Département y renonce finalement sous la pression

des associations. Par la suite, la question de la préservation des richesses écologiques locales se trouve intégrée au projet paysager : le vallon, classé ZNIEFF, est ainsi renommé... « Vallon écologique » officialisant la prise en charge de la biodiversité par la collectivité locale. L'aménagement du vallon est confié à un collaborateur de Gilbert Samel, féru de phytosociologie. Celui-ci propose à l'époque des mélanges de graines visant à reproduire des associations végétales telles qu'on les trouve dans les lieux où elles se forment spontanément. On retrouve ainsi sur les plans de plantation du vallon des formules de mélanges de graines par milieu : « prairie de fauche », « prairie humide n°10, à répartir sur les vases dénudées », « fleurs de rochers n°3, à répartir dans les interstices des éboulis » etc. (Archives du parc — [photo 4](#)). Les nombreuses aubépines qui s'étaient installées spontanément pendant la période où le vallon était resté en « veille » (Janin et Andres, 2008 : 77) sont laissées sur place. La flore du vallon se partage donc entre communautés floristiques indigènes reconstituées et plantes spontanées. On notera que les paysagistes s'appuient réellement, ici, sur l'existant (topographie, nappe phréatique, flore déjà présente). Cette démarche forme un contraste avec des jardins plus récents comme on peut en trouver à Paris, où le style de la friche, caractérisé par une allure spontanée de la flore, est entièrement reconstitué, où le sauvage est parfois mimé à partir d'éléments horticoles cultivés en pépinière (Dubost, 2010, Lizet, 2010).

Le renversement de la perspective des gestionnaires sur la nature au sein du parc (d'un décor vers un patrimoine à conserver), dessine finalement deux espaces distincts, entre un espace plutôt dédié au public (la partie sud du parc, la plus ancienne), dont la gestion ne change pas dans un premier temps, et un autre plutôt livré à un mode de gestion que la collectivité qualifie de propice à la « conservation de la biodiversité », la partie nord, la plus récente, qui fait l'objet d'une approche « écologique » dès sa construction. Comme on l'a vu, le paysage de la partie nord du parc est également le produit d'une intervention humaine. Il s'agit en grande partie d'une construction, destinée à évoquer la nature sauvage comme dans les parcs romantiques de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle [22]. La nouveauté réside dans le fait de laisser concrètement les dynamiques écologiques se dérouler en les orientant dans certaines directions, une fois l'ensemble mis en place. Au cours de l'aménagement du parc de la Courneuve, c'est donc l'exigence nouvelle de conservation d'espèces rares d'oiseaux et d'amphibiens dont la présence est encouragée, qui permet au Département de poursuivre un projet paysager vieux de plusieurs dizaines d'années, et de persister à augmenter la surface d'espaces verts dans un contexte où les rares espaces encore non bâtis dans la proche périphérie de la capitale sont soumis à une forte pression foncière et suscitent une grande variété de projets (infrastructures de transport, logements, équipements de loisirs). Comme le revendique Robert Clément, Président du Conseil général de 1993 à 2004, lors d'un discours :

*« Attaché à la qualité du cadre de vie, le Conseil général de Seine Saint-Denis entend à la fois reconquérir les espaces naturels et faire entrer la nature dans la ville. Un chiffre traduit cette action : à la création du département en 1967, le rapport m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitants était de 0,6m<sup>2</sup> : aujourd'hui, il est de 10m<sup>2</sup> par habitant et cette progression s'accroît. Elle est due à la volonté du Conseil général de maîtriser les espaces en les préservant de la spéculation foncière ».*

Discours de Robert Clément, président du Conseil général, affiché dans l'ancien bâtiment d'animation du parc

L'évolution du regard sur les espaces en voie d'être aménagés en parc vers une prise en compte de l'existant contribue à construire, au travers de nouvelles pratiques paysagères, un patrimoine écologique local. Sa prise en charge par la collectivité vient en retour, d'une certaine manière, justifier le projet paysager et l'augmentation concomitante de la quantité d'espaces verts, qui reste alors l'objectif prioritaire du Département. L'intégration du Vallon de l'Autoroute A 16 au parc de la Courneuve passe par la mise en scène d'un type de milieu ([photo 5](#)) — le marais — qui s'efface du territoire urbain, à mesure que la ville grandit et se densifie. Cet événement marque aussi le point de départ d'une nouvelle manière de gérer les parcs de Seine-Saint-Denis, qui se donne comme objectif de créer les conditions d'une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature.

### **Gestion harmonique et dispositifs de contrôle de l'espace au sein du parc**

A partir des années 1990, les parcs de Seine-Saint-Denis mettent en scène un idéal de coexistence respectueuse entre l'homme et la nature, qui passe par une cohabitation quotidienne. L'émergence de la « gestion harmonique » au parc de la Courneuve est décrite en ces termes dans l'un des ouvrages de présentation des parcs départementaux, disponible à l'accueil de tous les parcs (Lenclud et Guillaume, [2008 : 13](#)).



*« Au fur et à mesure de l'évolution du parc, l'accent sera mis de plus en plus sur le respect de la nature, l'équilibre biologique, pour aboutir à une gestion favorisant avant tout la biodiversité. A une condition toutefois : laisser toute sa place à l'homme et faire en sorte qu'il vive en bonne entente avec la nature ».*

Les parcs départementaux sont désignés comme « un modèle d'équilibre entre les écosystèmes et les six millions d'usagers qui les fréquentent quotidiennement » (Lenclud et Guillaume, 2008 : 9). Cette notion d'équilibre est au cœur de la « gestion harmonique ». Elle renvoie donc ici à la fois à l'équilibre biologique, celui d'écosystèmes que les activités humaines pourraient fragiliser ; mais aussi à un équilibre - au sens de compromis - entre l'attention apportée par la collectivité aux usagers et celle apportée à la biodiversité. Il s'agit de ne pas exclure l'homme de ces lieux, dans un contexte de difficultés économiques et sociales accentuées par la déprise industrielle, où la mise en réserve pourrait être interprétée comme une exclusion supplémentaire. Comment produire ce double équilibre ? La fabrication d'un « *équilibre biologique* » dans les parcs passe par une attention accrue des gestionnaires pour la flore et la faune spontanées qui va de pair avec une association entre paysagistes et écologues au sein des équipes, qui échangent leurs approches et leurs savoirs. Par ailleurs, le compromis entre les deux fonctions dévolues aux parcs conduit à limiter la présence des usagers dans les lieux considérés comme les plus fragiles.

### **Un espace organisé par les savoirs experts en écologie**

A partir des années 1990, l'administration départementale s'appuie de manière croissante sur des acteurs qu'elle considère comme détenteurs de connaissances scientifiques légitimes en écologie. De même, on assiste à une formalisation croissante des partenariats et des méthodes de travail en interne, qui donnent une existence croissante à la biodiversité dans les parcs. Au cours de l'histoire de l'aménagement du parc de la Courneuve, la construction d'un patrimoine naturel et son incorporation par le projet paysager est allée de pair avec une confiance plus forte accordée aux connaissances scientifiques comme support des choix de gestion. Si la démarche initiée au Vallon écologique est saluée aujourd'hui comme le premier pas vers la démarche harmonique, les choix de plantations des deux paysagistes Samel et Provost sont également jugés a posteriori par l'équipe du parc selon des critères de diversité des essences utilisées et de leur provenance : l'ingénieure du parc regrette par exemple lors d'un entretien le caractère « *mono-spécifiques* » des plantations d'Allain Provost et salue à l'inverse la diversité de la palette végétale de Gilbert Samel. Celui-ci a, en effet, utilisé pour les boisements un modèle de plantations en « *carrés* » associant diverses essences autour d'un arbre principal. L'utilisation partielle d'essences indigènes par l'équipe de Gilbert Samel est également saluée. Celui-ci avait en effet fait appel à un producteur de semences atypique, revendiquant leur provenance locale et s'appuyant pour construire ses mélanges sur des notions de phytosociologie.

Par la suite, l'extension de cette approche patrimoniale à l'ensemble du parc s'est progressivement appuyée sur un réseau d'experts scientifiques et sur l'embauche de techniciens formés en écologie. Ces changements ne sont pas spécifiques au parc de la Courneuve, ils valent pour

l'ensemble des parcs du Département, sous l'impulsion des cadres de la Direction Nature Paysage Biodiversité (DNPB). L'administration formalise progressivement au cours des années 1990 des partenariats avec différents acteurs prêts à coopérer avec elle (ce qui n'était pas le cas des premières associations impliquées dans le conflit autour de l'Autoroute A16) : il s'agit d'associations naturalistes, de bureaux d'études, et d'acteurs de la recherche publique – en particulier le Muséum National d'Histoire Naturelle. Cela aboutit en 2005 à la création d'un « Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine » (ODBU), qui regroupe, dans un conseil scientifique, l'ensemble des structures impliquées dans l'expertise auprès du département. Des spécialistes sont aussi embauchés en interne : l'équipe de l'Observatoire compte quatre personnes toutes issues de formation de niveau universitaire en biologie. Depuis le début des années 2000, la DNPB semble avoir adopté une stratégie vis-à-vis de son personnel, pour transférer vers le terrain les savoirs experts en écologie. Ce faisant elle suit une tendance générale que l'on observe dans un nombre important de collectivités, allant de pair avec un accroissement assez récent de l'offre de formations en environnement [23] : localement cette logique s'applique d'abord aux embauches depuis l'extérieur vers les services des parcs, notamment au parc de la Courneuve. Des mutations en interne ont aussi eu lieu : ces trois dernières années, la Direction a offert des promotions comme adjointes dans les parcs à deux agents de l'ODBU et à la coordinatrice départementale du programme Natura 2000. Un animateur en éducation à l'environnement a été promu comme technicien en chef dans une autre équipe. Dans le même temps, une botaniste du Muséum a été recrutée à l'Observatoire. Ces compétences sont mises à profit pour produire des états des lieux de la biodiversité sur les parcs, et pour modifier en conséquence sa gestion. Une formalisation des méthodes se met petit à petit en place, avec la désignation Natura 2000 en 2006, qui donne lieu à la rédaction de plans de gestion pour l'ensemble des parcs. Leur réalisation est confiée à un bureau d'études qui se présente comme une équipe d'« experts naturalistes » [24]. Le changement de nom de la Direction Espaces Verts qui devient Direction Nature, Paysage, Biodiversité en 2011 officialise cette nouvelle donne du point de vue de l'administration territoriale.

Dans le parc de la Courneuve, du premier plan de gestion du vallon écologique dans les années 1990 au plan de gestion du parc dans son ensemble en 2012 (dans le cadre de Natura 2000), la biodiversité, d'abord révélée dans un espace qui faisait l'objet d'un conflit (le vallon) et utilisée comme argument pour obtenir gain de cause au niveau territorial acquiert petit à petit une existence, une visibilité, dans l'ensemble du parc, dans l'organigramme de l'équipe et dans les partenariats noués avec des acteurs considérés comme experts. On assiste donc progressivement, au cœur du tissu urbain, à la création d'un espace « mis en ordre » par les savoirs experts en écologie (Micoud, 2004 : 19) dans une optique de patrimonialisation de la nature sous l'égide de la biodiversité.

### **Une mise en invisibilité des espaces réservés à la biodiversité**

La mise en ordre des espaces au profit de la biodiversité va de pair avec l'utilisation de techniques qui installent, directement ou indirectement, une certaine distance entre les usagers et ces espaces à vocation

conservatoire. Ces espaces rendus invisibles ou inaccessibles sont néanmoins appropriés par certains usagers. S'il n'est pas fermé au public, le vallon écologique reste néanmoins peu accessible et donc peu fréquenté. En effet, il se situe à une extrémité du parc, assez loin des voies de circulation principales et du pont qui relie le Nord et le Sud. La porte qui donnait accès depuis l'extérieur, « entrée de la Molette », est aujourd'hui fermée. Depuis l'intérieur du parc un seul chemin, en haut d'un coteau, permet de le longer facilement. A l'entrée, un panneau indique qu'on se trouve dans une Réserve naturelle, et met en garde contre le dérangement des milieux. On y trouve surtout des promeneurs solitaires, et des naturalistes armés de leurs jumelles, longues vues ou appareils photo, venus rencontrer la bête rare, parmi les oiseaux, les papillons et les libellules qu'abrite le marais. Pour donner un exemple, lors d'un après-midi passé à suivre l'animateur du parc dans ses activités d'inventaire entomologique, la rencontre d'un Grand mars changeant, papillon de jour relativement rare aux ailes moirées de bleu pétrole, pris l'allure d'un événement : c'était la deuxième fois seulement que cette espèce était observée sur le parc, à la connaissance de cet animateur. Ainsi, que ce soient les oiseaux d'eau tels que le blongios, ou les insectes, la faune des lieux se laisse difficilement surprendre. Ici comme ailleurs la rencontre nécessite silence et patience, au-delà de quelques espèces facilement visibles. Cet isolement, qui permet la solitude, fait l'attrait du lieu pour ceux qui le fréquentent. Certains usagers apprennent son existence après bien des années : ainsi, une habitante de la Courneuve, qui emmène sa fille au parc depuis qu'elle sait marcher, le découvre aujourd'hui alors que celle-ci a quinze ans : « *La dernière fois ma fille m'a emmené voir un étang avec un arbre mort au milieu, je ne savais même pas qu'il existait !* ».

Ces paysages ne sont pas par eux-mêmes exceptionnels, ils ressemblent aux étangs qu'on rencontre encore relativement souvent en milieu rural. Néanmoins dans ce contexte, le contraste fort qu'ils présentent avec la ville alentour renforce l'impression qu'ils font sur les visiteurs, plongeant ceux-ci de manière relativement soudaine dans une atmosphère pastorale, alors auréolée d'étonnement et de mystère.

Au-delà de ses attraits pour les promeneurs naturalistes, le vallon est parfois fréquenté par des pêcheurs, même si la pêche est aujourd'hui rigoureusement proscrite. Ainsi, un garde de la brigade équestre, qui parcourt régulièrement le vallon, raconte : « *L'autre fois on a confisqué des cannes à pêche, c'était un vieux monsieur avec son petit-fils, il nous a dit qu'il n'était pas venu depuis longtemps, qu'il ne savait même pas que c'était interdit* ».

Le vallon est par ailleurs connu, parmi les gestionnaires et les habitués, comme lieu de drague homosexuelle. En effet, cette cuvette aux pentes raides, au fond couvert de roseaux et aux pentes chargées d'aubépines, offre de nombreuses cachettes. S'observent donc dans le vallon différents usages qui ont plus ou moins à voir avec la biodiversité qui s'y trouve, mais toujours quelque chose à voir avec la possibilité de s'isoler qu'offrent ces lieux. Il en est de même pour le Vallon de la Dame blanche, un peu plus au Nord, qui, en attente d'un aménagement futur, ne bénéficie d'aucune attention particulière : des sans-abris [25] y trouvent refuge sporadiquement avec une certaine tolérance de la part de l'équipe du parc. Si les gardes ont des discours plutôt fermes envers les familles Roms qui ont parfois tenté de s'installer dans le vallon, la question des

sans-abris isolés semble plutôt passée sous silence.

La mise à distance du public, hors de la zone qui entoure le vallon écologique, passe aussi par le choix de revêtements peu carrossables (graviers, terre) pour les allées, ainsi que l'absence relative de signalisation, de mobilier urbain (poubelles, bancs), d'équipements (buvettes, toilettes, jeux d'enfants). C'est une situation qui s'entretient d'elle-même car à l'inverse, l'absence de fréquentation justifie le fait de ne pas installer d'équipements. Le chef de service du parc estime par exemple que même si certains usagers, qui fréquentent régulièrement le vallon écologique (les habitués des rencontres entre hommes cités précédemment) lui demandent des bancs, il refusera d'en installer, considérant que le lieu est trop peu fréquenté, que d'autres secteurs du parc sont prioritaires. Pour finir, selon certains gestionnaires, donner une place à la nature passe littéralement par le fait de ne pas prêter attention à certains lieux, de les laisser à eux-mêmes. Ainsi nous enquérant auprès de l'un des techniciens du parc des ruines d'une maison découverte dans un sous-bois près du Vallon écologique, il nous confie qu'il considère que c'est une bonne chose que certains coins restent à l'abandon, car ils deviennent ainsi des « *refuges pour les insectes, les papillons* ».



ards  
s

rine

Par ailleurs, les végétaux forment des barrières là où l'on cesse de les tailler : les roselières, les taillis, massifs d'orties et ronciers, fauchés pour certains seulement tous les trois ans, dissuadent le passage. Ainsi, le fait de laisser des massifs de ronces ou d'orties en arrière des roselières, protège d'une trop grande proximité du public ces milieux qui offrent un habitat de choix à plusieurs espèces d'oiseaux, dont le discret blongios nain qui vient se reproduire sur l'Etang des Brouillards ([photo 6](#)), et dans le Vallon écologique. On assiste ici à une utilisation nouvelle de la fonction d'écran de la végétation, qui habituellement est plutôt destinée à cacher la ville à la vue des usagers d'un parc (dans la triade « écran », « écrin », « décor », proposée par Pierre Alphandéry (1996) pour décrire la végétation de Disneyland Paris). Ici les écrans végétaux permettent autant de rendre les lieux inaccessibles aux usagers que de rendre les usagers invisibles aux oiseaux, le but étant de leur éviter un stress trop important qui les ferait fuir.

Ces écrans végétaux posent néanmoins des problèmes aux gardes : en effet, la densité des sous-bois limite la visibilité, et rend selon eux certains lieux dangereux, dans un contexte urbain où les violences physiques ne sont pas absentes. Au-delà des cas de violence les plus graves (événements exceptionnels d'agressions physiques, de viols, de meurtres qui marquent les mémoires), le vol de matériel, notamment

photographique, s'il n'est pas extrêmement courant, fait partie des risques encourus dans la partie Nord du parc.

Ainsi les choix d'aménagement prévus pour laisser des espaces de tranquillité à la biodiversité, à savoir l'isolement entretenu vis-à-vis des centres les plus fréquentés et l'existence de barrières végétales, favorisent aussi l'expression de diverses pratiques transgressives. Comme l'analyse le géographe Etienne Grésillon à propos de l'installation de SDF dans Bois de Vincennes à Paris (Grésillon, [2014](#)), la dynamique spontanée de la végétation et les interventions qui l'assistent, rendent les lieux susceptibles d'offrir un habitat temporaire à des populations exclues. Plus généralement, cette situation produit une marge, où prennent place des pratiques « informelles » (Dorso, [2012](#)) en désaccord plus ou moins profond avec les normes de la cité.



et  
La  
sa  
ne

ise  
ndue  
urine



e  
et  
on  
es  
ées  
s

d'un  
a  
t les  
urine



t le

aux

jet  
des

Le fait de remplacer en partie les pelouses ([photo 7a](#)), archétypes du plein-air urbain, par des prairies fauchées une fois l'an, voire moins souvent ([photo 7b](#)), recompose également l'espace et les usages associés. Si les gazons accueillent pique-niques, jeux de ballons, siestes, et autres loisirs que le confort de leurs tapis ras permet, les prairies sont des lieux de course poursuite, de cache-cache et bien sûr, de chasse aux papillons. La tonte des pelouses concentre les désaccords. Dans ces différends, tout se passe comme-ci la pelouse délimitait le territoire des usagers et la prairie, celui de la flore et de la faune sauvage. Ainsi la botaniste qui procède annuellement à des inventaires dans le parc se demande pourquoi il y a autant de pelouse, trouve cela « coûteux » et « inutile ». Le directeur du bureau d'étude estime de même que le parc a une grande « marge de manœuvre » pour augmenter sa surface en prairie, ce qui serait favorable aux insectes et aux oiseaux. A l'inverse, le chef de service quant à lui estime difficile de diminuer davantage la surface de pelouse dans les parties les plus fréquentées du parc. Enfin, l'un des jardiniers qui travaille depuis une quinzaine d'années dans la partie la plus ancienne du parc, ne comprend pas qu'on laisse pousser ainsi l'herbe. Selon lui cela attire les vipères, c'est « dangereux » pour les usagers. Autour de l'opposition entre pelouse et prairie on assiste ainsi à une opposition entre certains types d'usages permis par les pelouses et entre certaines espèces que les prairies abritent, conçues positivement (insectes, oiseaux) ou au contraire comme dangereuses (les serpents).

Dans les lieux les plus fréquentés du parc, enfin, certaines zones sont rendues inaccessibles au public, par le moyen de différents types de grillages plus ou moins pérennes. Ainsi des grilles métalliques sont utilisées pour isoler une partie des berges du « Grand lac », qui se trouve dans la partie sud. Elles séparent des nombreux promeneurs les roselières et les buissons où nichent divers oiseaux d'eau et passereaux. Faire le tour de ce plan d'eau, situé à quelques minutes à pied des parkings, est en effet une habitude très répandue des usagers de tous âges, et le reste des berges est largement piétiné par l'effet combiné des pas humains et des oies bernaches qui y pâturent. Dans les sous-bois, des parcelles sont isolées de la même façon pour permettre la régénération. Les usagers sont ainsi exclus de certains lieux considérés comme fragiles.

Ils sont également « *canalisés* » (l'expression revient souvent chez les techniciens). Le cas du « *Lac des oiseaux* » est à ce titre exemplaire : le réaménagement de ce plan d'eau, rendu nécessaire par une fuite découverte dans le fond du lac, a donné l'occasion d'une « *reconquête écologique* » comme le présentent les panneaux qui ornent le bord du lac en travaux. La technicienne responsable du chantier, qui a terminé il y a quelques années sa formation de paysagiste, est fière de ce projet qu'elle a entièrement conçu : outre la réfection de l'étanchéité du lac, la pente des berges a été adoucie pour faciliter l'installation d'une végétation de milieu humide, propice à l'accueil des amphibiens ; la surface de roselière a été augmentée, pour faciliter la nidification des oiseaux, et un îlot a été isolé du bord, pour limiter le dérangement et la prédation. Enfin — et c'est le point qui nous intéresse ici — des planchers en bois (ou platelages) ont été redessinés pour faire en sorte que les usagers ne circulent que d'un côté du plan d'eau, dans un compromis entre confort des usagers, tranquillité des plantes et des animaux : « *l'aménagement de cheminements pour l'agrément du public tout en minimisant l'impact des dérangements sur la faune et la flore* » (Extrait du texte figurant sur le même panneau). Ces pratiques s'inscrivent dans la continuité d'une segmentation de l'espace à petite échelle, qui met à distance tout en rendant visible, en instituant le paysage comme décor. De même qu'historiquement, différentes mises en scène du littoral ont accompagné les transformations des imaginaires associés à leur fréquentation (Corbin, 1988), le lac change ici de visage, accueillant de nouveaux objets de contemplation. L'argumentaire écologique fournit ainsi à la fois un nouvel agencement matériel des éléments et un nouveau cadre de lecture à celui qui regarde (Cauquelin, 2000 (1989)).

## Conclusion

La mise en œuvre de la gestion harmonique dans le parc de la Courneuve (aujourd'hui parc Georges Valbon) donne lieu à une forme de construction spatiale du politique (Lefèbvre, 1974). En effet l'organisation par la collectivité d'une cohabitation harmonieuse entre les citadins et la nature passe, ici, par la production de lieux réservés à un patrimoine écologique nouvellement constitué. Son existence politique est renforcée au fil du temps par le travail avec des partenaires scientifiques et l'embauche de personnels détenteurs de savoirs experts en écologie. Par ailleurs, camouflage et canalisation forment les deux versants d'un dispositif matériel de contrôle de l'espace qui vient renforcer les moyens disciplinaires (la réglementation des usages et son application par les gardes) par lesquels la collectivité assure le maintien de l'intégrité de son patrimoine.

Dans les lieux les plus fréquentés du parc, c'est par un contrôle précis des circulations au moyen de chemins et de barrières que la présence du public est canalisée. Dans les endroits les moins fréquentés, sans être fermés au public, certains lieux du parc comme le Vallon écologique et ses abords sont rendus volontairement invisibles, l'éloignement physique se doublant d'une forme de discrétion à leur égard. Ces secteurs rendus, ou maintenus, volontairement en retrait, reçoivent la visite des amateurs naturalistes, des solitaires, ainsi que de certains usages clandestins. Au même titre que les friches urbaines ce sont des espaces marginaux, interstitiels, où il est possible de se cacher (Gaissad, 2007 ; Dorso, 2012). L'absence relative d'équipements et plus généralement de marquages (Vinot, 2011), ici volontaire, produit une forme d'extériorité vis-à-vis de

l'espace urbain. Il ne s'agit pas pour autant de « non-lieux » (Augé, 1992) où aucune identité ne trouverait à s'exprimer. Dans ces quasi-friches, la reprise en main de l'espace par la collectivité reste partielle. Conservés dans une forme d'indétermination, ces lieux où faune et flore prospèrent relativement spontanément autorisent aussi l'expression de pratiques informelles éventuellement transgressives. La permissivité (Ambrosino et Andres, 2007 : 37) qui caractérise ces espaces s'accompagne nécessairement d'un certain danger que la collectivité tâche, en l'occurrence, de contenir. Au-delà des actes de violence familiers des marges urbaines, la répression concerne aussi, dans le parc, des pratiques considérées comme trop envahissantes, telles que l'installation de campements permanents et la pêche. Ces pratiques viennent en effet également porter atteinte à l'intégrité d'étangs que le Conseil général destine d'abord à la reproduction des oiseaux (et par voie de conséquence, à l'exploration naturaliste). Dans cet espace public, la tolérance vis-à-vis des pratiques transgressives dépend de leur compatibilité avec les fonctions sociales et écologiques attribuées aux espaces par l'autorité qui en est responsable (Grésillon, 2014).

La « gestion harmonique » est l'une des formes politiques qui tâche d'organiser la cohabitation entre l'homme et la nature en contexte urbain. Elle s'appuie sur un dispositif à la fois discursif (orienté par l'écologie scientifique) et matériel (visant à la mise en retrait des lieux dédiés à la biodiversité). Le contrôle de l'espace reste néanmoins partiel, de même que le contrôle des usages de la nature au sein du parc, dans ces lieux relativement déserts. Au travers de sa mise en œuvre au Parc de la Courneuve, on peut avancer que la gestion harmonique parvient à tendre (et c'était bien, en un sens, l'objectif affiché) vers une forme d'intégration de la nature au corps social (Latour, 1999). Dans un contexte de forte densité de population et de pressions foncières constantes, celle-ci passe par un maintien de certains lieux aux marges de l'espace de la ville. Les marges, si elles constituent un certain danger pour les usagers — dont la suppression est de toute façon impossible —, remplissent une fonction nécessaire dans la sociabilisation urbaine : ce sont des lieux qui permettent aux uns de se retirer temporairement des normes qui ont cours dans l'espace urbain, aux autres de s'affirmer en exprimant une singularité (Dorso, 2012 :35-36) Elles autorisent une expression plus libre des subjectivités, un déploiement plus spontané des imaginaires (Appadurai, 2002 : 34). Or il semble bien que les étangs invisibles du parc de la Courneuve le permettent aussi, dans une certaine mesure, pour peu que l'on s'y aventure.

## Remerciements

Mes remerciements vont au Réseau de Recherche pour le Développement Sostenable (R2DS) et au Conseil général de Seine-Saint-Denis qui ont financé cette étude, à l'ensemble des personnes qui m'ont accordé leur confiance lors de l'enquête, et pour finir, à mes relecteurs attentifs, en particulier Anne Sourdril, Anne-Caroline Prévot et Elise Demeulenaere.



## Notes

[1] Notion d'abord développée par Foucault (1970) à propos notamment des prisons puis élargie par Agamben (2007), pour désigner un mode de gouvernance des conduites qui s'appuie sur un ensemble d'outils et de techniques propres à exercer une influence sur le déploiement des subjectivités. Le dispositif peut aussi être défini comme « (...) la concrétisation d'une intention au travers de la mise en place d'environnements aménagés » (Peeters et Charlier, 1999 : 18)

[2] L'« écologie urbaine » au sens où l'entendent actuellement les acteurs de l'aménagement n'a pas de lien direct avec le courant sociologique du même nom, lié à l'Ecole de Chicago, qui date des années 1920. Cette option politique ne se confond pas non plus avec le chapitre de l'écologie scientifique qui s'est ouvert dans les années 1980, lorsque les biologistes ont commencé à considérer le milieu urbain comme écosystème à part entière.

[3] Le modèle urbain des cités jardins apparaît en 1898 sous la plume de l'urbaniste anglais Ebenezer Howard dans son livre intitulé *Tomorrow. A peaceful path to real reform*, puis *Gardens cities of tomorrow* dans sa deuxième édition. En France, le succès des cités-jardins perdure jusque dans les années 1930. (Choay, 1965, : 21)

[4] Cet arrachement de l'homme à la nature va de pair, d'un point de vue matériel, avec une concentration des populations dans les villes et plus largement, d'une généralisation des modes de vie urbains.

[5] Il nous faut préciser que l'attention pour la biodiversité ne fait pas l'unanimité. Toutes les formations au paysagisme n'intègrent pas loin s'en faut de notions issues de l'écologie scientifique. On trouve également des paysagistes importants pour s'opposer à cette vision, ou en tout cas pour qui cela ne fait pas partie des priorités tels qu'Alain Provost, co-concepteur du Parc de la Courneuve.

[6] Jardin ouvert en 1997, situé près du cimetière du Père Lachaise

[7] Pour le Conseil général, le loisir doit rester la vocation première des parcs qu'il s'est attaché à créer depuis les années 1970. L'objectif affiché dès la création du département en 1968 était en effet de pallier un déficit de lieux de détente pour la population du département, majoritairement ouvrière.

[8] La petite couronne de l'Ile-de-France est urbanisée à 85% et présente une densité de population de 6700 habitants/km<sup>2</sup>. La ville de Paris est l'une des plus densément peuplées au monde avec plus de 20 000 habitants/km<sup>2</sup>. La région n'atteint pas les 10m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, objectif fixé pour les zones urbaines par la circulaire ministérielle du 8 février 1973 et qui sert depuis d'étalon aux aménageurs (IAURIF, 2009 :83-84)

[9] Les citations extraites de la documentation locale et les extraits d'entretien seront indiqués en italique dans la suite de l'article.  
<http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/>.

[10] Cette affirmation peut être nuancée en fonction de la méthode de calcul choisie : une étude produite pour la région de Bruxelles récence ainsi en Europe 97 sites Natura 2000 « dans le périmètre d'une grande ville », définie sur des critères de tailles de populations humaines (plus de 500 000 habitants) (Sundseth et Raeymaekers, 2006 :11)

[11] Elle s'occupe aussi des terrains de sports, les cours des collèges, des crèches, etc.

[12] Enquête par entretiens semi-directifs (figure 2) et observation participante, menée en 2012 et 2013 dans le cadre d'un doctorat financé par le Réseau de recherche pour le Développement Soutenable (Région Ile-de-France).

total
13
9
5
13
1
0
7
8
2
1
2
10
72



aux  
ce  
PB,

ués  
ges

[13] Dans la suite du texte nous parlerons du parc de la Courneuve en espérant ne pas perdre le lecteur. En effet le nom n'ayant changé qu'en 2011, nous préférons éviter les anachronismes.

[14] Le « Pays de France » ou « Plaine de France » désigne l'ancienne plaine céréalière et maraîchère s'étendant au Nord de l'actuelle Ile-de-France, et dominée, pendant tout le Moyen-Age, par l'abbaye de Saint-Denis (Lombard-Jourdan, 1994).

[15] Les industries chimiques dominent. Une activité de fabrication de plastique perdure en bordure du parc du côté de Stains jusque dans les années 1980.

[16] Les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise ont été reconfigurés en 1968 pour donner naissance aux départements franciliens occidentaux actuels, dont la Seine-Saint-Denis.

[17] Les lieux du parc évoqués dans l'article sont reportés sur une vue aérienne du parc (figure 4). Le plan actuel du parc est reconduit figure 5.

[18] A l'exception d'une dizaine de familles Tziganes et Manouches, les habitants du bidonville sont relogés en logement social ou en cité de transit (archives ATD Quart Monde). Une famille de montreurs d'ours est provisoirement relogée en périphérie du terrain du parc.

[19] Le financement du chantier passe par l'accueil de remblais, en provenance des chantiers parisiens (fondations de La Défense, le Forum des Halles selon le principe d'une « décharge contrôlée »).

[20] Terme chinois pour désigner le paysage, formé de l'assemblage de deux signes : eau et montagne.

[21] Du nom de la rivière adjacente.

[22] Ces parcs, notamment ceux construits par Alphand à Paris, célébraient les puissances naturelles à grand renfort de terrassements et de structures en ciment armé. De même qu'aux Buttes-Chaumont, les reliefs du Parc de la Courneuve sont essentiellement artificiels..

[23] Le nombre de personnes diplômées de formations initiales en environnement s'est accrue fortement cette dernière décennie. Il a doublé entre 2004 et 2007, atteignant 2,7 % des diplômés nationaux (SOES, 2012)

[24] Si les acteurs considérés comme experts par le Département ne désignent pas tous de la même manière et savoirs dont ils sont porteurs, et entrent parfois en conflit, les cadres de la DNPB désignent uniformément comme « *scientifiques* » l'ensemble de ces approches.

[25] Nous choisissons le terme de sans-abris pour désigner les personnes qui viennent se réfugier dans le parc de manière assez rare et isolée, sans tenter de s'y installer à plus long terme. Contrairement au bois de Vincennes, qui abrite un nombre important de Sans-Domicile-Fixe (Grésillon, 2014), la distance importante entre la partie nord du parc Georges Valbon et les centres urbains ne facilite pas l'installation de campements.

## Bibliographie

AGAMBEN Giorgio, 2007. *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Payot-Rivage.

AGGERI Gaëlle, 2004. *La nature sauvage et champêtre dans les villes : Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier*. Thèse de doctorat ENGREF.

ALPHANDERY Pierre, 1996. « La nature de Disneyland Paris » *Communications*, 61, pp. 79-91.

ALPHANDERY Pierre, 2002. « Nature, politiques publiques et conflits de légitimité : la mise en œuvre de la directive habitats en France », Jean-Pierre Sylvestre (éd.), *Agriculteurs, ruraux et citoyens. Les mutations des campagnes françaises*, éd. Educagri et CNDP/CRDP Dijon.

ALPHANDERY Pierre, 2004. « Territoires en question : pratiques des lieux, usages d'un mot ». *Ethnologie Française* 34(1), pp. 5-12.

AMBROSINO Charles et ANDRES Lauren, 2007. « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés*, 134, pp. 37-51.

APPADURAI Arjun, 2002. « The Right to Participate in the Work of the Imagination », (Interview by Arjen Mulder), *TransUrbanism*. Rotterdam : V2\_Publishing/NAI Publishers. pp.33-46.

AUGE, Marc, 1992. *Non-Lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Le Seuil.

BARBAULT Robert, 1992. *Ecologie des peuplements. Structure, dynamique et évolution*. Paris : Masson

BLANDIN Patrick 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Versailles : Éditions Quæ.

BERQUE Augustin, 2010. « Le sauvage construit », *Ethnologie française*, 40(4), pp. 589-596.

CAUQUELIN Anne, 2000 (1989). *L'invention du paysage*. Paris, PUF.

- CHOAY, Françoise, 1965. *L'urbanisme, utopies et réalités, une anthologie*. Paris, Editions du Seuil.
- CLEMENT Gilles, 1991. *Le Jardin en mouvement*, Paris, Pandora.
- CORBIN Alain, 1988. *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*. Paris, Aubier.
- DESCOLA Philippe, 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- DORSO Franck, 2012. « Pour une sociologie de l'écart. Affiliation et différenciation dans les processus de socialisation et d'urbanisation », *Nouvelles Perspectives en Sciences Sociales*, « Homogénéisation et différenciation », 8(1), pp. 35-59.
- DUBOST Françoise, 2010. « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, 40(4), pp. 629-638.
- DUBOST Françoise et LIZET Bernadette, 2003. « La nature dans la cité ». In : *Communications*, 74, pp. 5-18.
- DUBOST Françoise et LIZET Bernadette, 2010. « Travailler sur l'image de nature : les jardins des Grands Moulins » *Ecologies à l'œuvre. Les carnets du paysage*, 19, pp. 181 - 199.
- FORTIER Agnès, 2009. « La conservation de la biodiversité, vers la constitution de nouveaux territoires ? » *Etudes rurales* 183, pp. 129-142.
- FOUCAULT Michel, 1970. *L'ordre du discours*. Leçon inaugurale au collège de France.
- FRILEUX Pauline, 2007. « La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations », *Natures Sciences Sociétés*, 15 (3), p. 307-312.
- GAISSAD Laurent, 2007. « L'air de la nuit rend libre ? Lieux et rencontres dans quelques villes du sud de la France ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 87, p. 36-42.
- GRESILLON Etienne, 2014. « Les "Sans Domicile Fixe" du Bois de Vincennes : une précarité dans des espaces de durabilité ». *Géocarrefour* (à paraître).
- IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) 2011. *L'environnement en Ile-de-France, Mémento 2011*.
- JANIN Claude et ANDRES Lauren, 2008. « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie*, 663, pp. 62-81.
- LARRÈRE Catherine et LARRÈRE Raphaël, 1997. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier.
- LATOUR Bruno, 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La découverte.

LEFEBVRE Henri, 1974. *La Production de l'espace*, 1974, Paris : Anthropos.

LIZET Bernadette, 2009. « Introduction », in *Histoire des parcs nationaux*, Versailles : Éditions Quæ, pp. 11-20.

LIZET Bernadette, 2010. « Du terrain vague à la friche paysagée » Le square Juliette-Dodu, Paris, Xe, *Ethnologie française*, 40(4), pp. 597-608.

LOMBARD-JOURDAN Anne, 1994. *La Plaine Saint-Denis : deux mille ans d'histoire*, Paris CNRS éditions, Saint-Denis, éditions PSD.

MEA 2005. *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis, Millennium Ecosystem Assessment*. Island Press, Washington, D.C.

MICOUD André, 1996. « les balbutiements du génie écologique ». *Les annales de la recherche urbaine* 74, « Natures en villes », pp. 21-30.

MICOUD André, 2000. « L'écologie urbaine comme utopie contemporaine ». *Quaderni*, 43, pp.101-116.

MICOUD André, 2004. « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, 37 (2), pp. 13-22.

MICOUD André, 2005. « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Ecologie & politique*, 30 pp. 17-25.

MORRISON Michael L., 2002. *Restoring wildlife. Ecological concepts and practical applications*. Islandpress.

MOUGENOT Catherine, 2003. *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme / INRA.

PEETERS Hugues et CHARLIER Philippe, 1999. « Contribution à une théorie du dispositif ». Hermès 25 pp.15 - 23.

PINTON Florence (Ed.), 2006. *La Construction du réseau Natura 2000 en France : une politique européenne de conservation de la biodiversité à l'épreuve du terrain*. Paris, La Documentation française.

SOES (Service Observation et Statistique du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie), 2012. « L'insertion professionnelle des jeunes issus des formations initiales en environnement ». En ligne, <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/403/0/linsertion-professionnelle-jeunes-issus-formations.html> (consulté le 15/07/2014).

VINOT Frédéric, 2011. « Exclusion sociale et non-lieux : des espaces urbains à la pulsion », *Recherches en psychanalyse*, 12, pp. 140-148.

## Documentation locale

DUBREUIL Céline, 2006. *Une expérience de développement durable : la gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-*

Denis. BIOTOPE, coll. Parthénope.

DUVAL Elisabeth, s.d. *Mémoire du parc paysager de la Courneuve*. CG93, DEV (Archives départementales de Seine-Saint-Denis).

PROVOST Allain, 2004 « Essai », in PROVOST Allain et RACINE Michel, 2004. *Allain Provost, Paysagiste. Paysages inventés*. Oostkamp : Stichting Kunstboek, pp.15 - 25.

PROVOST Allain, 2005. *La Courneuve, Le Parc. 1925 - 2005*. Oostkamp : Stichting Kunstboek.

LENCLUD Dominique et GUILLAUME Hervé. 2008. *Jardins publics et parcs de la Seine-Saint-Denis*. Le lou du lac éditeurs.

Parcs93.info, 2008. « Historique du parc Georges Valbon. ». [www.parcs93.info.fr](http://www.parcs93.info.fr)

SUNDSETH Kerstin et RAEYMAEKERS Geert, 2006. *Biodiversity and Natura 2000 in urban areas. Nature in cities across Europe : A review of key studies and experiences*, ECOSYSTEMS LTD.